

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fredericton (N.-B.)
le mardi 6 juillet 1999

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Attendu que la quatrième session de la cinquante-troisième Législature de la Province a été dissoute le 8 mai 1999;

Et attendu que j'ai considéré à propos de convoquer la première session de la cinquante-quatrième Législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation déclarant le 6 juillet 1999 date de convocation de l'Assemblée législative.

Fait sous mon seing et sous le grand sceau de la province à Fredericton, le 24 juin 1999 en la quarante-septième année du règne de Sa Majesté.

SUR L'INVITATION DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE.

*Le procureur général,
Bradley Green, c.r.*

*La lieutenante-gouverneure,
Marilyn Trenholme Counsell*

La première session de la 54^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, et les parlementaires inscrits au rôle remis à la greffière de la Chambre par la directrice générale des élections ayant déjà été assermentés, ces parlementaires prennent place à la Chambre.

La greffière de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

S.H. la lieutenante-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez ensuite à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée cet après-midi.

Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

La greffière informe la Chambre de la liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin, que voici :

BLANCHARD, Edmond ;
HARRISON, Bev ;

LEE, Sheldon ;
MackENZIE, Eric.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, invoque l'alinéa 11(8)) du Règlement et déclare qu'on lui a signalé que trois des quatre candidats veulent se désister par dérogation à cet alinéa. Il demande s'il est possible, moyennant le consentement unanime de la Chambre, de surseoir à l'exigence d'élection.

La greffière déclare qu'il lui incombe de présider l'élection à la présidence de la Chambre conformément au Règlement, selon lequel les désistements ne peuvent se faire qu'après le premier tour de scrutin. Elle ajoute qu'elle respectera la volonté de l'Assemblée si celle-ci veut suspendre l'application de l'exigence en cause.

Ayant constaté le consentement à suspendre l'application de l'exigence de l'alinéa 11(8)) du Règlement, la greffière invite les candidats qui veulent se désister à se lever à leur place et à signifier leur intention de le faire.

Sur ce, M. Blanchard (Campbellton) se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature à la présidence de la Chambre.

M. Lee (Charlotte) se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature à la présidence de la Chambre.

M. MacKenzie (Fredericton-Fort Nashwaak) se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature à la présidence de la Chambre.

La greffière annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Il est de mon devoir de vous informer qu'il n'y a qu'une seule candidature à la présidence, cas prévu à l'alinéa 11(8)m) du Règlement. Il est en conséquence de mon devoir d'annoncer que Bev Harrison, député de la circonscription électorale de Hampton-Belleisle, est déclaré élu à la présidence.

L'hon. M. Lord, premier ministre, et M. C. Thériault, chef de l'opposition, escortent M. Harrison à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, M. Harrison s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant président.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Je tiens à dire aux parlementaires, surtout aux nouveaux, que les fonctionnaires de la Chambre et la présidence ont envers eux une politique de porte ouverte en permanence. Je me permets un peu de latitude dans mon discours d'acceptation puisqu'il s'agit d'une des rares occasions où le président peut effectivement prendre la parole. Mes années passées à enseigner l'histoire referont un peu surface dans ma petite leçon d'aujourd'hui.

L'histoire de la présidence remonte à de nombreux siècles, à 1376. À une certaine époque, le président était choisi par le roi pour rendre compte des délibérations de la Chambre, ce qui le rendait impopulaire parmi les députés. Plus tard, le président était choisi par les Communes pour transmettre des messages au roi ou pour lui parler, ce qui plaçait le président dans une situation précaire ou dangereuse ; parfois, les messages n'étaient pas bien accueillis. Il ne fait pas de doute que le dicton voulant qu'on ne lapide pas le messager date de l'époque en question, car le président ne revenait parfois pas. Aujourd'hui, la plus grande épreuve ne se présente pas quand le président va chez le roi mais plutôt quand il vient vous voir ; de là la tradition de traîner le président récalcitrant au fauteuil pour accepter sa charge, ou peut-être son sort.

Nous avons au fil du temps adopté un système adversatif de gouvernement fondé sur la démocratie parlementaire. À la Chambre, les précédents et les usages ressortiront souvent lorsque nous débattons des questions et prendrons des décisions qui toucheront la province et même le pays. L'histoire est ici façonnée tous les jours.

Le regretté Tommy Douglas a dit que la politique est la profession la plus noble tout en étant le métier le plus ignoble.

Les gens luttent fort pour se faire élire à la Chambre. Ils arrivent avec des opinions tranchées et des convictions profondes à propos des questions auxquelles notre province doit faire face. L'Assemblée législative — qui est en fait un Parlement, du mot « parler » — est une tribune pour la libre expression et des discussions souvent houleuses. Or, la liberté d'expression ne pourrait exister sans un degré raisonnable d'ordre ; faute d'ordre, il serait impossible de s'exprimer librement.

En tant que président, j'ai comme objectif de collaborer avec l'ensemble des parlementaires pour maintenir la dignité et les traditions de cette institution, que nous respectons tous, et de lui permettre de fonctionner peu importe la sincérité des différences et la passion avec laquelle les opinions sont exprimées. Même si la présidence est, avant tout, au service de la Chambre, elle est investie par vous tous présents aujourd'hui d'une autorité considérable.

Partout dans le Commonwealth, la présidence est modelée sur les traditions britanniques. Elle est responsable envers la Chambre et les parlementaires. S'ajoutent des responsabilités liées à la circonscription et des responsabilités publiques. La présidence doit être polyvalente avec dignité et bon sens.

Peut-être pour vous donner un aperçu de mon rôle en tant que président au seuil d'un nouveau siècle, je cite Marcel Danis, ex-député fédéral :

On considère habituellement la tradition comme une forme de pression que le passé exercerait sur nos actions contemporaines, et qui nous guiderait dans l'accomplissement quotidien de nos tâches. Or, le poète et dramaturge T. S. Eliot a pris le contre-pied de cette opinion : il affirmait que c'est notre perception actuelle de la réalité qui transforme et remodèle constamment notre façon de voir le passé, et que chaque pas en avant nous donne une perspective plus large de nos traditions anciennes. En fait, s'il faut l'en croire, c'est le présent qui modèle et détermine la tradition.

Un épisode historique a constitué le prologue à la tradition de la présidence moderne. Il convient de vous rappeler les propos tenus en 1642 par le président Lenthall après que Charles I fait irruption à la Chambre pour mettre cinq parlementaires en état d'arrestation. Le président déclare alors ce qui suit :

Qu'il plaise à Votre Majesté, mes actes et mes dires en ce lieu sont subordonnés à la volonté de la Chambre, au service de laquelle je me trouve ici. [Traduction.]

Sur une note personnelle, je remercie ma femme et ma famille de m'avoir épaulé et appuyé pendant mes nombreuses années de vie publique. J'en profite pour remercier les gens de ma circonscription de Hampton-Belleisle de leur confiance et de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant pour les représenter à cette auguste Chambre. Je considère toujours la charge élective comme une mission sacrée et je suis sûr que nous abondons tous dans le même sens à la Chambre aujourd'hui.

Finalement, je reprends les propos d'Edward Blake, qui a dit en 1873 que les privilèges du Parlement — c'est-à-dire de l'Assemblée législative — sont ceux du peuple et que les droits du Parlement sont ceux du peuple. Ces propos sont toujours vrais. Nous devrions toujours nous en souvenir.

Merci encore, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour votre appui. J'aurai besoin de votre appui continu pour exercer ma charge à la Chambre.

Sur ce, M. Harrison prend le fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

S.H. la lieutenant-gouverneure fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

La greffière de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur Harrison, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

S.H. la lieutenant-gouverneure prononce le discours suivant :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'ai l'honneur et le privilège de vous accueillir à la première session de la 54^e législature du Nouveau-Brunswick.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Bernard Lord, qui entame sa première session à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue au nouveau chef de l'opposition officielle, à notre nouveau président et aux parlementaires récemment élus.

Les gens se sont prononcés aux élections générales d'il y a quatre semaines. Leurs députés à l'Assemblée législative ont aujourd'hui réclamé de la Couronne les droits et privilèges séculaires qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités.

À l'occasion des élections, mon gouvernement a sollicité et reçu un mandat à l'égard de ses politiques, y compris celle de créer trois nouveaux comités de l'Assemblée législative. L'objet de la présente session hâtive de la 54^e législature est de soumettre à votre approbation la création de ces comités, pour que leurs importants travaux puissent commencer.

Le premier comité spécial que mon gouvernement a promis de créer tâchera d'aborder les nombreuses questions et préoccupations au sujet de l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick. Ce comité sollicitera des opinions et réunira des connaissances quant au domaine de l'éducation et conseillera le ministre de l'Éducation ainsi que l'Assemblée relativement aux solutions de rechange pour l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick.

Le deuxième comité spécial que mon gouvernement a promis de créer tâchera d'aborder les nombreuses questions et préoccupations au sujet des soins de santé dispensés aux gens du Nouveau-Brunswick. Ce comité sollicitera des opinions et réunira des connaissances quant au domaine des soins de santé et conseillera le ministre de la Santé et des Services communautaires ainsi que l'Assemblée relativement aux solutions de rechange pour la prestation des soins de santé aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le troisième comité spécial que mon gouvernement a promis de créer tâchera d'améliorer les modalités de sélection des nominations à certaines fonctions clés dans des organismes, des conseils, des offices et des commissions, pour ce qui est des nominations faites et approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le comité visera à faire intervenir dans le processus d'examen des candidatures tous les partis politiques représentés à l'Assemblée.

Nous tiendrons en temps opportun une deuxième session de l'Assemblée législative, au cours de laquelle mes ministres vous saisisseront d'un énoncé de principe sur leur premier mandat. Entre-temps, vous serez peut-être appelés, au cours de la présente session, à étudier d'autres questions si mon gouvernement le juge utile.

Que la Divine Providence continue à bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et à guider l'Assemblée dans ses délibérations.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président reprend le fauteuil.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que, malgré ce que dispose le *Règlement de l'Assemblée législative* en ce qui a trait à l'élection à la présidence, la Chambre sanctionne et approuve les délibérations et la procédure de la séance d'aujourd'hui relativement à l'élection du président de l'Assemblée législative.

président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales tenues le 7 juin 1999 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

**RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES DÉPUTÉ(E) DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE
LE 7 JUIN 1999**

RESTIGOUCHE-OUEST # 1

Jean Paul Savoie L 3,355
Benoit Cyr PC 3,591
Rose Duguay NPD 256

BETTY ST-PIERRE
Directrice du scrutin

CAMPBELLTON # 2

Edmond Blanchard L 4,321
Pierre F. Dubé PC 2,569
Johanne Parent NPD 295

ROBERT RENAULT
Directeur du scrutin

DALHOUSIE-RESTIGOUCHE-EST # 3

Carolle de Ste Croix L 2,830
Dennis Furlong PC 5,148
Francine Richard PLN 0
Joel William Hickey NPD 190

RONALD DAIGLE
Directeur du scrutin

NIGADOO-CHALEUR # 4

Roland Haché L 3,435
Hermel Vienneau PC 2,862
Gilles Godin PLN 106
Raoul Charest NPD 1,254

MONIQUE GUÉRETTE
Directrice du scrutin

BATHURST # 5

Marcelle Mersereau L 3,418
Robert (Bob) Stairs PC 2,427
Antoine Duguay NPD 453

GAIL HENNESSY
Directrice du scrutin

NEPISIGUIT # 6

Alban Landry L 2,225
Joel E. Bernard PC 2,534
Gilles Halley NPD 1,814

LINDA DOIRON
Directrice du scrutin

CARAQUET # 7

Bernard Theriault L 4,194

Gaston Moore PC 3,369
Denis Doiron NPD 596

ALDRICE COMEAU
Directrice du scrutin

LAMÈQUE-SHIPAGAN-MISCOU # 8

Jean-Camille DeGrâce L 2,563
Paul Robichaud PC 5,910
Calixte Chiasson NPD 368

CHARLES COMEAU
Directeur du scrutin

CENTRE-PÉNINSULE # 9

Denis Landry L 2,344
Louis-Phillippe McGraw PC 3,551
Roger Duguay NPD

EMMA ROBICHAUD
Directrice du scrutin

TRACADIE-SHEILA # 10

Serge Rousselle L 2,926
Elvy Robichaud PC 5,453
Claudette Duguay NPD 285

LYDIA POIRIER
Directrice du scrutin

BAIE-DE-MIRAMICHI # 11

Danny Gay L 3,066
Réjean Savoie PC 4,014
Donald D. Doucet NPD 365

MARTINE LEBLANC
Directeur du scrutin

MIRAMICHI-BAIE-DU-VIN # 12

James Doyle L 3,076
Michael (Tanker) Malley PC 5,393
John Gagnon NPD 147

LILLIAN CARTER
Directrice du scrutin

MIRAMICHI-CENTRE # 13

John McKay L 2,975
Kim Jardine PC 4,074
Terry Mullin NPD 853

CAROLYN SUTHERLAND
Directrice du scrutin

MIRAMICHI-SUD-OUEST # 14

Reg MacDonald L 2,850
Norman M. Betts PC 4,019
Terry Carter NPD 254

BARBARA O'DONNELL
Directrice du scrutin

ROGERSVILLE-KOUCHIBOUGUAC # 15

Maurice Richard L 2,700
Rose-May Poirier PC 2,820
Maria Daigle NPD 1,197

ROGER COMEAU
Directeur du scrutin

KENT # 16

Shawn M. Graham L 3,264

Valmond Daigle PC 2,471
Charles Richard NPD 402
(J.R.) Jonathan Beers IND 103

ARNOLD DAIGLE
Directeur du scrutin

KENT-SUD # 17

Camille H. Thériault L 4,546
Jean-Noel Allain PC 3,838
Collette Doucette NPD 1,171

BERNARD POIRIER
Directeur du scrutin

SHEDIAC-CAP-PELÉ # 18

Bernard P. Richard L 5,422
Odette N. Babineau PC 3,240
Anne Marie Dupuis NPD 633

ALONZO BOUCHER
Directeur du scrutin

TANTRAMAR # 19

Kirk W. Meldrum L 925
Peter Mesheau PC 3,311
Heather Patterson NPD 990
Frank Comeau IND 47

DENISE MARTIN
Directrice du scrutin

DIEPPE-MEMRAMCOOK # 20

Greg O'Donnell L 4,738
Cy (Richard) Leblanc PC 5,206
Marc LeBel NPD 754

RONALD POIRIER
Directeur du scrutin

MONCTON-EST # 21

Kevin John Fram L 2,046
Bernard Lord PC 5,248
Laurent Maltais PLN 59
Mark Robar NPD 542

JEAN DAIGLE
Directeur du scrutin

MONCTON-SUD # 22

Jim Lockyer L 2,645
L. Joan MacAlpine PC 3,898
Teresa Sullivan NPD 687

LAURA CAREY
Directrice du scrutin

MONCTON-NORD # 23

Gene J. Devereux L 2,304
René (Pepsi) Landry PC 3,776
John Gallant COR 103
Nancy Hartling NPD 1,049

LILLIAN SURETTE
Directrice du scrutin

MONCTON CRESENT # 24

Ken MacLeod L 2,233
John Willis Betts PC 4,825
Albert H. Wood COR 85
Carl Fowler NPD 699

FLOYD GRAVES
Directeur du scrutin

PETITCODIAC # 25

Gary Stewart Armstrong L 1,171
Wally Stiles PC 4,284
Donald R. Alward COR 278
Blair McInnis NPD 447

COREY CROMWELL
Directeur du scrutin

RIVERVIEW # 26

Al J. Kavanaugh L 2,151
Pat Crossman PC 4,439
Shane Harvey COR 137
Brad Smith NPD 887
Jamie Ed Borden IND 81

PETER RAFFERTY
Directeur du scrutin

ALBERT # 27

Harry Doyle L 2,084
Wayne Steeves PC 3,633
Dean Ryder COR 136
Myrna Geldart NPD 530

LOIS BUTLAND
Directrice du scrutin

KINGS-EST # 28

LeRoy Armstrong L 2,420
Doug Cosman PC 4,310
Eldon MacKay COR 109
Jessica Coleman NPD 354

CECIL MCGARRIGLE
Directeur du scrutin

HAMPTON-BELLEISLE # 29

Georgie Day L 2,628
Bev Harrison PC 4,551
Jocelyne Comeau NPD 769

MARGARET CAMPBELL
Directrice du scrutin

KENNEBECASIS # 30

Peter LeBlanc L 2,388
Brenda Fowlie PC 4,070
Greg Boyle COR 192
Albert Charles Joseph Comeau NPD 939

KAREN ELLIOT
Directrice du scrutin

SAINT JOHN-FUNDY # 31

Stuart Jamieson L 1,933
Rodney Weston PC 3,473
David Lyttle COR 115
Robert E. Holmes-Lauder NPD 494

THERESA MORAN
Directrice du scrutin

SAINT JOHN-KINGS # 32

Zita Longobardi L 1,752
Margaret-Ann Blaney PC 4,605
Ken Wilcox NPD 665

PAUL DEVLIN
Directeur du scrutin

SAINT JOHN CHAMPLAIN # 33

Roly MacIntyre L 1,949
Carole Keddy PC 2,073
Dolores H. Cook COR 98
Jeanne Geldart PLN 36
Dr. Paula C. Tippet NPD 1,597

WILLIAM MURPHY
Directeur du scrutin

SAINT JOHN HARBOUR # 34

Mark Thomas McNulty L 1,347
Tim Clarke PC 1,349
Thomas Mitchell PLN 54
Elizabeth Weir NPD 2,398

JEAN SULLIVAN
Directrice du scrutin

SAINT JOHN PORTLAND # 35

Leo McAdam L 1,658
Trevor Arthur Holder PC 3,773
Miville Couture PLN 45
Pam F. Coates NPD 844

MICHAEL DONAHUE
Directeur du scrutin

SAINT JOHN LANCASTER # 36

Jane Barry L 2,190
Norm McFarlane PC 3,999
Jim Webb COR 154
Christopher B. Collrin PLN 96
Bill Farren NPD 945

MARIE BURCHILL
Directeur du scrutin

GRAND BAY-WESTFIELD # 37

Grace Losier L 1,433
Milt Sherwood PC 3,546
Colby Fraser COR 240
Percy Wayne Ward NPD 490

SHARON CARR
Directrice du scrutin

CHARLOTTE # 38

Sheldon Lee L 3,263
Sharon E. Tucker PC 2,071
Eugene A. Dugas NPD 299

MARY STEWART
Directrice du scrutin

ÎLES-DE-FUNDY # 39

Eric Allaby L 1,248
Ed Brine PC 1,192
Bill Barteau NPD

ANDREA MORSE
Directrice du scrutin

CHARLOTTE-OUEST # 40

Peter Heelis L 3,071
Tony Huntjens PC 3,490
Andrew Gordon Graham NPD 283

W. ROBERT BROWN
Directeur du scrutin

OROMOCTO-GAGETOWN # 41

Ron Lindala L 2,059
Jody Carr PC 4,372
Paul Pye COR 151
Terry John Hovey NPD 283

CECILIA MCTIMONEY
Directrice du scrutin

GRAND LAKE # 42

Doug Tyler L 3,245
Dave Charles Jordan PC 3,769
Murray C. Barton COR 223
Phyllis MacLean NPD 384

PHYLLIS WILSON
Directrice du scrutin

FREDERICTON-NORD # 43

Brad Woodside L 3,698
Peter Forbes PC 4,081
Ronald Bubar COR 203
William Parker PLN 33
Todd Tingley NPD 632

LEONARD POORE
Directeur du scrutin

FREDERICTON-FORT NASHWAAK # 44

Greg G. Byrne L 2,685
Eric D. MacKenzie PC 2,949
David Alexander Bowen COR 96
Andie Haché PLN 31
Pat A. Kennedy NPD 715

BILL ROWAN
Directeur du scrutin

FREDERICTON-SUD # 45

Lorraine Silliphant L 2,510
Brad Green PC 4,070
Michael McKay PLN 66
Myrna Gunter NPD 1,409

NORM RALSTON
Directeur du scrutin

NEW MARYLAND # 46

Joan Kingston L 3,077
Keith Ashfield PC 4,223
George Rennick COR 182
Carol E. Moore NPD 441

CATHERINE MCCANN
Directrice du scrutin

YORK # 47

John Flynn L 2,653
Don Kinney PC 4,332
Malcolm MacNeil COR 88
Josh Johnson NPD 449

ELAINE SHEA
Directrice du scrutin

MATCTAQUAC # 48

David Olmstead L 2,385
Kirk MacDonald PC 4,405

Wilmot F. Ross COR 217
Sandra Burt NPD 463

HUGH PHILPOTT
Directeur du scrutin

WOODSTOCK # 49

James W. Andow L 1,989
David Alward PC 5,354
Sheila Moore NPD 242

LLOYD MARKEY
Directeur du scrutin

CARLETON # 50

David Harvey L 3,240
Dale Graham PC 4,561
Marilyn Young NPD 176

TRUDI ROGERS
Directrice du scrutin

VICTORIA-TOBIQUE # 51

Dr. Larry R. Kennedy L 3,127
Carman Cecil Pirie PC 2,768
Amy Dunham NPD 144
Carter Charles Edgar IND 204

JUDY ST. PETER
Directrice du scrutin

RÉGION DE GRAND-SAULT # 52

Marcel Deschênes L 3,093
Jean-Guy Laforest PC 3,493
Jean-Paul Gallant NPD 265

LILY BOURGOIN
Directrice du scrutin

MADAWASKA-LA-VALLÉE # 53

Huguette Plourde L 1,789
Percy Mockler PC 4,367
Jean-Charles Lombard NPD 189

IRÈNE HÉBERT
Directrice du scrutin

EDMUNDSTON # 54

Roland Beaulieu L 2,173
Madeleine (Mado) Dubé PC 3,567
Michel Gagné NPD 366

LAWRENCE LEVESQUE
Directeur du scrutin

MADAWASKA-LES-LACS # 55

Georges Corriveau L 2,138
Jeannot Volpé PC 4,289
Marie-Pierre Valay-Nadeau NPD 154

LUC DAIGLE
Directeur du scrutin

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu, avec le consentement unanime, que l'Assemblée se dispense du dépôt habituel du projet de loi 1, *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*, de la motion habituelle d'adresse en réponse au discours du trône et du débat de circonstance sur cette motion.

autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, propose la motion suivante :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 54^e législature :

le Comité permanent d'administration de l'Assemblée législative, composé de l'hon. M. Harrison, de l'hon. M. Green, de l'hon. E. Robichaud, de l'hon. M. Graham, de M^{me} Crossman, de M. Ashfield, de M. Bernard, de M. MacDonald, de M. C. Thériault, de M. Richard et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de modification des lois, composé de l'hon. M. Green, de l'hon. E. Robichaud, de M^{me} Fowlie, de M. Ashfield, de M. Cyr, de M. Savoie, de M. MacDonald, de M. Forbes, de M. McGraw, de M. Blanchard, de M. Kennedy, de M^{me} Mersereau, de M. Richard et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de l'ombudsman, composé de M^{me} Fowlie, de M. Kinney, de M. Cyr, de M^{me} Keddy, de M. Stiles, de M. LeBlanc, de M. Lee et de M. Haché ;

le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, composé de M. McGraw, de M. MacKenzie, de M. Huntjens, de M. Cosman, de M. Carr, de M. Stiles, de M^{me} Dubé, de M. Laforest, de M. Forbes, de M. B. Thériault, de M. Kennedy et de M. S. Graham ;

le Comité permanent des privilèges, composé de l'hon. M. Green, de l'hon. E. Robichaud, de M. Kinney, de M. Savoie, de M^{me} Keddy, de M. Landry, de M. Allaby et de M. Blanchard ;

le Comité permanent des comptes publics, composé de M. Lee, de M. J. Betts, de M. Bernard, de M. Jordan, de M. Malley, de M. Cosman, de M. Holder, de M^{me} Dubé, de M. Steeves, de M. MacDonald, de M. C. Thériault, de M^{me} Mersereau, de M. Richard et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de la procédure, composé de l'hon. M. Green, de l'hon. E. Robichaud, de M. Weston, de M. McGraw, de M. Forbes, de M^{me} Poirier, de M. Allaby et de M. S. Graham ;

le Comité permanent des corporations de la Couronne, composé de M. Alward, de M. LeBlanc, de M. Weston, de M^{me} Fowlie, de M. Kinney, de M^{me} Poirier, de M. Stiles, de M. Carr, de M. B. Thériault, de M. S. Graham et de M. Haché. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, propose la motion suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick veulent un gouvernement ouvert et attentif afin de tracer une nouvelle orientation et de fixer de nouvelles priorités répondant à leurs besoins les plus importants ;

attendu qu'il s'impose d'améliorer le degré de participation des gens du Nouveau-Brunswick au processus décisionnel concernant leur système d'éducation ;

attendu que le gouvernement a promis d'élargir le mandat des députés et des comités de l'Assemblée législative afin d'examiner les principales questions de politique publique en constituant un nouveau Comité permanent de l'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un Comité spécial de l'éducation, qui est une première étape vers la création d'un comité permanent en règle pendant la prochaine session parlementaire, ce Comité spécial de l'éducation étant chargé d'examiner le système d'éducation au Nouveau-Brunswick ainsi que de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard, et, notamment, sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, d'étudier d'autres questions et d'autres documents renvoyés par le ministre de l'Éducation au Comité spécial de l'éducation ;

le Comité spécial de l'éducation est également chargé de recevoir des membres du grand public, des groupes d'intérêts et d'autres intervenants tout autre renseignement que ceux-ci voudraient présenter et peut fixer des règles appropriées sur la réception de telles interventions ;

en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité a les pouvoirs additionnels suivants :

- a) celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation jusqu'à la prochaine session ;
- b) celui de tenir séance à divers endroits, selon la commodité ;
- c) celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité ;

d) celui de rendre public, à une date déterminée chaque année civile, un rapport annuel sur les activités du comité, rapport qui, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, peut être rendu public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier puis, après la rentrée parlementaire, est présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit composé de M^{me} Crossman, de l'hon. de D. Graham, de M. Carr, de M^{me} Fowlie, de M. MacKenzie, de M. J. Betts, de M. Laforest, de M. LeBlanc, de M. McGraw, de M. Allaby, de M. B. Thériault, de M. Haché et de M^{me} Weir. (Motion 2.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, propose la motion suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick veulent un gouvernement ouvert et attentif afin de tracer une nouvelle orientation et de fixer de nouvelles priorités répondant à leurs besoins les plus importants ;

attendu qu'il s'impose d'améliorer le degré de participation des gens du Nouveau-Brunswick au processus décisionnel en matière de prestation des soins de santé ;

attendu que le gouvernement a promis d'élargir le mandat des députés et des comités de l'Assemblée législative afin d'examiner les principales questions de politique publique en constituant un nouveau Comité permanent des soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un Comité spécial des soins de santé, qui est une première étape vers la création d'un comité permanent en règle pendant la prochaine session parlementaire, ce Comité spécial des soins de santé étant chargé d'examiner la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick ainsi que de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard, et, notamment, sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, d'étudier d'autres questions et d'autres documents renvoyés par le ministre de la Santé et des Services communautaires au Comité spécial des soins de santé ;

le Comité spécial des soins de santé est également chargé de recevoir des membres du grand public, des groupes d'intérêts et d'autres intervenants tout autre renseignement que ceux-ci voudraient présenter et il peut fixer des règles appropriées sur la réception de telles interventions ;

en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité a les pouvoirs additionnels suivants :

a) celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation jusqu'à la prochaine session ;

b) celui de tenir séance à divers endroits, selon la commodité ;

c) celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité ;

d) celui de rendre public, à une date déterminée chaque année civile, un rapport annuel sur les activités du comité, rapport qui, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, peut être rendu public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier puis, après la rentrée parlementaire, est présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit composé de M^{me} Dubé, de l'hon. N. McFarlane, de M. Weston, de M. Jordan, de M. Huntjens, de M. Cosman, de M^{me} Keddy, de M. Landry, de M. McGraw, de M. Blanchard, de M^{me} Mersereau, de M. Kennedy et de M^{me} Weir. (Motion 3.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, propose la motion suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick veulent un gouvernement ouvert et attentif afin de tracer une nouvelle orientation et de fixer de nouvelles priorités répondant à leurs besoins les plus importants ;

attendu que le gouvernement a promis d'améliorer les modalités des nominations à des organismes, conseils, offices et commissions au moyen de l'examen, par un comité multipartite de l'Assemblée législative, des nominations clés à recommander au lieutenant-gouverneur en conseil ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un comité spécial pour examiner les candidatures aux fonctions clés de certains organismes, conseils, offices et commissions préalablement à la recommandation de ces candidatures au lieutenant-gouverneur en conseil, comité spécial chargé d'examiner et de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil, sur le fondement des aptitudes, les

candidatures que lui soumettra le leader parlementaire au nom du lieutenant-gouverneur en conseil quant à certaines fonctions dans des organismes, conseils, offices et commissions donnés, processus selon lequel :

1) le Conseil exécutif fournit le curriculum vitae des personnes candidates à certaines fonctions, ainsi que les exigences d'emploi ;

2) le comité formule des recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil de manière diligente et confidentielle afin de préserver l'intégrité des personnes en candidature et celle des modalités de nomination du lieutenant-gouverneur en conseil ;

en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité est investi des pouvoirs additionnels suivants :

a) celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation jusqu'à la session suivante ;

b) celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité ;

c) celui de rendre public, à une date déterminée chaque année civile, un rapport annuel sur les activités du comité, rapport qui, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, peut être rendu public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier puis, après la rentrée parlementaire, est présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit désigné Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil et qu'il soit composé de M. MacKenzie, de M. Alward, de M. Steeves, de M^{me} Dubé, de M. Holder, de M^{me} Poirier, de M. C. Thériault, de M. Lee et de M^{me} Weir. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que Keith Ashfield, député de la circonscription électorale de New Maryland, et Joël Bernard, député de la circonscription électorale de Nepisiguit, soient nommés vice-présidents de la Chambre.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le président, Monsieur le premier ministre, Monsieur le chef de l'opposition, Madame la chef du NPD, Messieurs et Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas historienne, mais je pense que nous venons de tenir l'un des plus brèves sessions de l'histoire de la province, sinon la plus brève.

Il s'agit probablement de la session la plus brève de l'histoire de notre province.

Je tiens à dire que l'exercice a selon moi touché une corde très sensible.

Vous avez choisi des choses très valables aujourd'hui.

Vous vous occuperez au cours des prochains mois de l'éducation de notre population, surtout de celle de nos enfants. Je vous exhorte à penser à l'éducation préscolaire et à la lecture aux enfants dès le berceau. Je suis remplie d'espoir et de satisfaction à l'idée que vous consacrerez beaucoup d'attention à la santé de notre population.

Merci beaucoup pour votre attention à ces choses si nécessaires et essentielles pour notre société.

Je sais que vous travaillerez dur cet été, mais, en tant qu'ex-députée, en tant qu'ex-médecin et en tant que mère, je vous invite vivement, étant donné le printemps que vous avez connu et le travail que vous avez déjà accompli, à savourer des moments en famille, surtout, et à profiter de notre magnifique province.

Prenez du temps avec votre famille et les membres de votre communauté dans notre belle province.

Je suis chaque année de plus en plus ravie de ce que la province a à nous offrir. Vous trouverez l'année qui vient très exigeante et très chargée ; profitez-en donc pour prendre une bouffée de santé cet été et faire le plein d'enthousiasme en vue de cette année à venir.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations cet été et, bien entendu, au cours de l'année qui vient.

Que Dieu vous bénisse toujours. Merci beaucoup.

La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, déclare ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'au mardi 10 août prochain. L'Assemblée législative est en conséquence prorogée jusqu'au mardi 10 août prochain.

LOREDANA CATALLI SONIER,
greffière de l'Assemblée législative